Renseignement du questionnaire

A - Gouvernance en TICE, Déploiement des TICE

Q1 : A quel niveau concret se situe l'engagement des autorités en matière des TICE,

Il n'existe pas encore en Guinée, une politique nationale en matière de Technologie de l'Information et de la Communication (TIC). Dans le domaine de l'Education il y a des initiatives dispersées d'introduction des technologies. En effet, quelques institutions d'enseignement supérieur font des efforts « timides » pour un développement local. Il faut aussi noter l'existence de connexions Internet dans quelques services centraux urbains de l'enseignement pré universitaire et des services Internet privés qui favorisent l'accès à des formations importées diplômantes ou non.

Q2: Quelles sont les priorités affichées? Y-a-t-il un plan d'ensemble reliant le technologique/infrastructure, l'administratif/gestion et le pédagogique dans le domaine des TICE?

Il n'existe pas de plan d'ensemble reliant le technologique/infrastructure, l'administratif/gestion et le pédagogique dans le domaine des TICE. On note cependant, dans le cadre de la coopération, l'existence de Projets d'introduction de ces technologies. Comme par exemple le PEPT et le PADES.

Dans les Institutions d'Enseignement Supérieur et les salles de ressources des services centraux à infrastructure peu adaptée, certes des structures de gestion administrative informatisée et des connexions Internet existent. Mais la gestion pédagogique dans le domaine des TICE n'existe que pour l'initiation à l'utilisation de l'ordinateur, notamment pour le traitement de texte et les tableurs.

De ce qui se pratique actuellement dans le pays, l'existant est axé sur les formations à distance à travers la radio (EIR du NFQE, les cours à distance du SNED), l'initiation à la recherche d'informations éducatives sur le net (salle de ressources informatiques de l'ISSEG, de l'Université de Conakry,).

Sinon, les utilisateurs d'Internet sont surtout focalisés sur la messagerie électronique.

Q3 : Qui sont les décideurs au niveau régional et local, quel est leur statut, quelles directives ont-ils reçus, quelle est la pérennité des offres, quelles sont les contreparties ? Les partenaires ont-ils un droit de regard ? Comment décliner ces partenariats tant au niveau national que local ?

En l'absence d'une structure centrale, il n'y a pas de structures déconcentrées. Les chefs des services prestataires des offres sont des décideurs locaux car il n'existe pas de plan ou de programme national dans le domaine des TICE.

Q4: Quels sont les obstacles à contourner pour qu'un programme initié par telle ou telle aide puisse être soutenu ou poursuivi par une autre aide ou émarger au budget national ?

Il faudrait impliquer directement les décideurs des services bénéficiaires. Le centralisme poussé dans les institutions et l'inexistence de programme ou plan national en matière d'utilisation des TICE ainsi que le manque d'attention des responsables décideurs aux difficultés des structures actuelles fournissant ou susceptibles de fournir des prestations en

matière des TICE sont des obstacles. Aussi, faut – il noter l'obstacle lié au faible niveau de formation des acteurs en matière de TICE. Le manque de budgets d'équipement, de fonctionnement et d'entretien. Les frais récurrents sont lourds et devraient être en partie subventionnés. Cependant, il existe au niveau de la coordination gouvernementale, un programme de système d'informatisation de l'administration guinéenne (SIAG) chargé de la modernisation de l'administration et de l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans le pays institué depuis 2004. Ce programme a permis de faire le diagnostic de la situation et évaluer les besoins en équipement informatique et de réseau et proposer un plan d'action sur trois ans. Cette structure se propose de mettre en place avec l'appui des partenaires un document de stratégie nationale des TIC.

Q5: Existe t-il une forme de partenariat meilleures qu'une autre.

Le type de partenariat qui pourrait survivre des obstacles actuels est celui qui privilégierait le partenariat public privé au sein de l'éducation. En effet, les avantages de ce partenariat sont énormes. Ils permettent la création des centres de ressources au niveau des écoles et des universités pour faire la promotion des TIC à l'école et faciliter l'accès aux formations en ligne et au savoir.

Q6: Quelles solutions ou suggestions validées proposées pour une pérennisation et une intégration durable des projets et expérimentations TICE ?

Le Programme RESAFAD est un exemple de solution validée, même si la Guinée qui, du reste a été son champ d'expérimentation piétine aujourd'hui.

 $\mathbf{Q7}$: Des études financières ont-elles été faites pour estimer le coût et la « rentabilité » des TICE ?

Non, du moins dans les services publics.

Q8: Comment donner une cohérence à l'ensemble des initiatives TICE dans les établissements d'enseignement, du primaire au supérieur ?

Il serait possible, même si dans les faits Internet est faiblement introduit à l'école aujourd'hui, de donner une cohérence à l'ensemble des initiatives TICE.

Q9: Existe-il dans le domaine des TICE des initiatives transversales impliquant échanges, mutualisations ou travail collaboratif inter-pays ?

Il n'existe pas au niveau national et dans le domaine des TICE, des initiatives transversales impliquant échanges, mutualisations ou travail collaboratif inter-pays.

Q10 : Y-a-t-il une promotion et un transfert des dispositifs pertinents en matière de TICE ?

Non. Même si des dispositifs pertinents ont existé, ils sont restés au niveau des institutions productrices.

B - Acteurs et actions

Q11: La formation des formateurs en EDAL est-elle opérationnelle ? Comment la formation des enseignants intègre-t-elle une dimension TICE?

Cette formation n'existe en réalité que dans les institutions offrant des formations à distance où les cadres doivent utiliser des compétences relatives, par exemple, à la conception et au traitement des données numérisées. Ces formations sont généralement faites à la carte et concernent un nombre assez limité du public. Toutefois, des ONG et certains services publics et privés (RESAFAD/Guinée par exemple pour l'initiation au traitement de texte et à la recherche documentaire sur le Web des adhérents de l'Association Guinéenne des enseignants de Français) font des efforts pour initier les enseignants à l'utilisation des TICE. De nos jours le cursus de formation des professeurs de collège et lycée à l'ISSEG comporte des volets d'initiation TICE.

Q12 : Quelles sont les conséquences de « l'importation » de formations ou de contenus de formation sur les acteurs de l'enseignement supérieur ? Quel pourcentage représentent-ils dans le paysage national ? majoritaire ou très minoritaire ?

Les contenus de formation importés ont plusieurs conséquences sur les enseignants du supérieur :

- remise en question des anciens contenus et méthodes d'enseignement (réticence au changement);
- appauvrissement financier car les brochures de cours édités par les enseignants ne se vendent plus ;
- budget temps énorme (non compensé) pour l'adaptation des contenus et pour l'apprentissage de nouvelles compétences pour dispenser ces nouveaux contenus importés ;
- Manque de soutien à la recherche documentaire par le moyen des TICE ;
- Immense effort d'adaptation des contenus importés aux réalités locales.

Les enseignants du supérieur sont minoritaires à utiliser les formations ou contenus de formations importées.

Q13 : Quelle est l'accessibilité des salles de ressources multimédia au sein des universités ou organismes de formation professionnels ? Pour les enseignants ?

L'accessibilité des salles de ressources est très limitée soit à cause de l'insuffisance des ressources ou à cause du coût de l'accès.

Rares sont les organismes de formation, tel que l'ISSEG qui offre un accès gratuit à la salle de ressources aux enseignants. Les enseignants peuvent emprunter les projecteurs multimédia, des vidéoprojecteurs pour leurs prestations en classe.

Q14 : Quel est l'impact des TICE sur la communauté éducative ?

Pour les établissements qui les utilisent même de façon partielle ou insuffisante, apprenants et enseignants reconnaissent l'apport des TICE dans la facilitation, la modernisation et la richesse des contenus, méthodes et outils de communication.

Q15 : La mise en ligne de cours et des ressources est-elle encouragée ? Comment ? (aspects incitatifs réglementaires, ...)

Non, la mise en ligne des cours n'est pas encouragée. Les réalités du terrain ne permettant encore l'accès à des cours en ligne, même pour les organismes nationaux de formation qui dispensent des formations à distance. Toutefois, certaines salles de ressources permettent l'accès à des formations en ligne importées.

Q16 : Des initiatives dans le cadre de la formation professionnelle sont-elles à relever ?

Sur le terrain de la formation professionnelle utilisant les TICE, on pourrait relever les initiatives de quelques projets qui ont intégré à leurs pratiques de formation des moyens TICE:

L'Enseignement Interactif par la Radio (EIR du NFQE), les cours par la radio du SNED (Service National d'Enseignement à Distance) sur la didactique du français et des mathématiques au primaire, les débats thématiques sur les contenus de formation en administration et gestion des établissements scolaires de l'ISSEG sont des cas qui ont fonctionné pendant la mise en œuvre de ces projets de formation. Il faut également noter l'utilisation de cassettes audio dans les cercles d'étude de la formation en administration et gestion des établissements scolaires.

C – Formation à distance

Q17: Les technologies audio-visuelles (radio/télévision) ont-elles été abandonnées? Pourquoi?

Les technologies audiovisuelles dans le contexte guinéen n'ont pas été abandonnées comme moyens de diffusion de la formation à distance. Si la télévision n'a pas ou jamais été utilisée en Guinée pour une formation formelle, plusieurs actions de FAD ont été diffusées par la voie de la radio.

En général la télévision serait inappropriée en guinée car elle ne couvre pas encore tout le territoire et son utilisation nécessiterait des coûts très élevés aux apprenants ou limiterait le nombre du public.

Q18: Quelle est l'évolution des pratiques liées à Internet chez les apprenants ? Chez les formateurs ? dans le contexte économique national ?

Les apprenants guinéens utilisant des cours sur des plates formes se forment à travers des contenus de formations dans le respect strict des consignes données par les organismes dispensatrices de ces formations.

Les formateurs concepteurs des contenus font de plus en plus des efforts de contextualisation des contenus proposés pour camper les réalités du pays, même si ces formations sont toutes importées.

Les cours sont payés par le gouvernement et une équipe pédagogique mise en place, pilotée par des tuteurs locaux généralement formée par l'organisme de formation à la gestion pédagogique des contenus dispensés. Le coût élevé de la connexion Internet, le prix des cours et les difficultés d'acheminement de supports alternatifs tels que les brochures de cours et les CD-ROMS ne pourraient être supportés par des individus qui vivent dans un contexte économique pauvre comme celui de la Guinée.

Q19: Au sein des établissements universitaires, quels sont les publics touchés par la formation en ligne ? Quelles sont les formations concernées ?

Dans les établissements universitaires guinéens, aucun public n'est touché par les formations en ligne.

Q20: En dehors des établissements universitaires, quels sont les étudiants touchés par la formation en ligne ? Quelles sont les formations concernées ?

En dehors des établissements universitaires, certains professionnels sont touchés par des formations en ligne importées. Ce sont notamment des cadres relevant des ministères tels que :

- le ministère de l'industrie et du commerce,
- le ministère des affaires étrangères
- le ministère de l'agriculture
- le ministère de l'emploi et de la fonction publique.

Les cadres des deux premiers ministères ont pris des cours en ligne dispensés par la CNUCED (TrainForTrade). Cette formation concernait les « Accords sur les Investissements Internationaux ». Des cadres de l'agriculture et du commerce ont aussi bénéficié d'une formation sur les « Négociations commerciales agricoles » dispensée en ligne par la CNUCED. Tous les participants ayant satisfait aux exigences de l'organisme de formation ont bénéficié d'une attestation de participation.

Les cadres du ministère du commerce ont bénéficié d'une formation en ligne diplômante (DESS) en administration publique appelée ENAP en ligne. Cette formation est dispensée par l'Ecole Nationale d'Administration Publique du Québec.

Q21: La formation des enseignants est-elle concernée par la formation à distance?

La formation continue des enseignants est de nos jours assurée en grande partie à travers la FAD. C'est le cas de la formation en administration et gestion des établissements scolaires dispensée par l'ISSEG, la formation par le SNFP en didactique des discipline des professeurs issus du CPL2, les formations dispensées par le SNED en didactique des disciplines au secondaire et en didactique du français et des mathématiques à l'élémentaire, ...

Q22 : Y-a-t-il une émulation ou une concurrence entre les établissements de formation publics et privés sur ce domaine de la FAD et des TICE ?

Non. En réalité il n'existe aucune concurrence dans ce domaine entre les établissements publics et privés. C'est l'Etat qui initie et met en œuvre des FAD de perfectionnement de ses enseignants. Aucune institution privée n'a encore pris des initiatives dans ce domaine.